

# ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING

## Projet d'établissement

Rue Colard Trouillet 48  
4100 Seraing  
Tél : 04/330.72.00 Fax : 04/330.72.99

## Table des matières

Table des matières .....	2
Introduction .....	3
Notre école – Une communauté : Sa structure et sa micro société. ....	4
Une école ouverte sur le monde .....	5
Une pédagogie intégrant pratique et théorie.....	7
Une école respectueuse de chacun dans ses différences .....	8
Une pédagogie de l'exigence, valorisante.....	11
Une pédagogie de l'élève acteur de ses apprentissages .....	20
Une école soucieuse de l'environnement et résolument tournée vers l'avenir... ..	21
Une école soucieuse de la formation continue de ses enseignants.....	22
LE C.E.F.A. – Centre d'éducation et de formation en alternance.....	23
Projets d'école .....	24
Conclusion.....	25

## Introduction

Depuis 1930, l'école polytechnique de Seraing s'intègre dans le milieu socio économique régional pour répondre à une demande professionnelle en matière de personnel qualifié pour les secteurs 2, l'industrie, et 3, la construction.

La situation géographique de l'établissement et son histoire en font un fleuron de l'enseignement provincial : Discipline – rigueur – travail – qualité de formation en sont les maîtres mots.

S'inscrivant dans le projet éducatif et pédagogique de la province de Liège, l'école polytechnique de Seraing propose une offre d'enseignement adaptée à chacun et pour tous.

L'objectif de notre enseignement est de former le plus tôt possible des citoyens responsables et actifs dans la société sur le laps de temps imparti à leur scolarité obligatoire, sans redoublement et de leur permettre d'accéder au milieu du travail progressivement par une année complémentaire en alternance.

Nul doute que la diminution de l'offre d'emploi régionale due à la fermeture et due à la délocalisation d'entreprises à portée internationale est une source de difficulté pour le choix des métiers techniques de l'industrie. D'autre part, le secteur de la construction offre de larges possibilités d'emplois pour des métiers aussi difficilement choisis car difficiles physiquement. Cependant, nous nous efforçons de développer les capacités techniques et professionnelles de nos élèves pour en faire du personnel qualifié et compétitif pour le secteur privé.

Dans ce cadre, l'école polytechnique s'inscrit dans une démarche progressiste d'enseignement basée sur des valeurs solides que nous développerons dans le projet d'établissement.

## **Notre école – Une communauté : Sa structure et sa micro société.**

L'école polytechnique de Seraing organise un enseignement de plein exercice dans le respect du décret Missions prioritaires pour l'enseignement secondaire du 21 juillet 1997 et un enseignement en alternance dans le respect du décret relatif à l'organisation de l'alternance dans l'enseignement secondaire du 03/07/1991.

Pour l'enseignement de plein exercice, la structure est telle qu'est organisé :

- a. La 3<sup>ème</sup> étape du continuum pédagogique faisant suite à l'enseignement primaire est organisée en 3 années maximum et selon un critère d'âge de 16 ans comme suit
  - i. Un premier degré commun pour les élèves ayant obtenu le CEB composé de
    1. la 1<sup>ère</sup> année commune
    2. la 1<sup>ère</sup> année supplémentaire
    3. la 2<sup>ème</sup> année commune
    4. la 2<sup>ème</sup> année supplémentaire
  - ii. Un 1<sup>er</sup> degré différencié pour les élèves n'ayant pas obtenu le CEB composé de
    1. la 1<sup>ère</sup> année différenciée
    2. la 2<sup>ème</sup> année différenciée
- b. Un 2<sup>ème</sup> et un 3<sup>ème</sup> degré
  1. des humanités technologiques
  2. des humanités professionnelles et techniques

Pour l'enseignement en alternance (CEFA) la structure est telle qu'est organisé

1. Un 2<sup>ème</sup> degré et un 3<sup>ème</sup> degré professionnel pour des élèves dits « Article 45 » au sens du décret « Missions »
2. Un 3<sup>ème</sup> degré technique des humanités professionnelles et techniques pour les élèves dits « Article 49 » au sens du décret Missions.

Cette communauté se répartit en deux catégories :

D'une part l'équipe pédagogique constitué par le personnel enseignant, les éducateurs et éducatrices mais aussi par le personnel administratif, le personnel d'entretien et de maintenance, le personnel de cuisine.

Le tout encadré par l'équipe de Direction.

Et d'autre part, les Enseignés, nos élèves, monde multicolore par sa représentation multiculturelle.

## Une école ouverte sur le monde

A l'heure des nouvelles technologies de la communication, il est essentiel pour l'école d'avoir un système de communication efficace avec le monde extérieur :

- Le journal de classe – BIEF (Bulletin d'Information et d'Evaluation Formative) est le premier outil de communication parents/école – école /parents. Cet outil permet d'une part d'informer régulièrement les parents sur le comportement, les résultats et les activités de leur enfant et permet d'autre part aux parents d'informer l'école.
- Des réunions de parents sont organisées 3 fois par années. Elles permettent aux parents de rencontrer les enseignants et de faire le point sur la scolarité de leur enfant.  
L'école développe aussi une politique d'accueil notamment auprès des élèves de 1<sup>ère</sup> année par 3 journées de découverte de leur nouvelle école, accueil complété d'une séance d'information des parents.
- Des échanges de savoirs et savoir faire ont lieu entre notre école et les écoles voisines tant primaires, secondaires, que supérieures, citons entre autre :
  - La présentation de l'école auprès des classes de 6<sup>ème</sup> primaire des communes limitrophes.
  - L'organisation d'un mini village enseignement qui nous permet d'accueillir tous les élèves de 5<sup>E</sup> primaire des communes et villes voisines.
  - La participation aux commissions « liaison Primaire – secondaire » en vue d'assurer la continuité des apprentissages et pour favoriser les bonnes pratiques au sein de l'école pour faciliter l'intégration des nouveaux élèves dans leur nouvelle école.
  - Les visites de l'université, de la haute école et de divers « salons de l'étudiant » pour répondre à la demande de nos élèves des classes terminales, humanités technologiques, techniques et professionnelles pour favoriser la maturation et le choix de leurs études supérieures.
  - La participation à la journée « Job day » pour les élèves de terminale pour favoriser le contact avec les patrons d'entreprises et leur permettre d'accéder facilement à la vie active.
- Un partenariat avec les centres de compétences :
  - Organisation de formations complémentaires aux formations dispensées à l'école à Technifutur, Autoform, construfarm,...
  - Organisation de la section opérateur de production en alternance suite à une demande du monde industriel pour un métier en pénurie.
  - Organisation de la 7TQ maintenance de systèmes automatisés industriels en alternance avec la Technifutur académie en réponse à une demande de l'entreprise et du monde économique.
- Un partenariat actif est organisé avec les acteurs de la vie économique :
  - Collaboration avec Agoria
  - Des visites d'entreprises, de chantiers, de salons spécialisés, d'expositions, ...
  - Des stages en milieu professionnel
  - Une formation en alternance
  - Des accords avec le fond de formation de la construction (secteurs construction gros-œuvre et bois)
  - Des accords avec FORMELEC (secteur industrie - électricité)
  - Des accords avec l'institut de formation Post – scolaire des fabrications métalliques (secteur industrie – métalliers soudeurs)
  - Des animations dans l'école par des responsables des secteurs publics et privés

- Des stages en Europe dans le cadre du projet Européen LEONARDO en partenariat avec l'ASBL IDEES (Institut de développement européen de l'économie sociale) pour favoriser la mobilité des élèves.
- Participation à la commission mixte Haute Meuse et au maillage social de Seraing, lieux d'échanges entre les partenaires sociaux et l'école pour développer des synergies positives en matière d'interventions sociales.
- Synergies avec le monde économique et industriel de Seraing en vue du redéploiement économique de la région pour organiser les stages des élèves, les contrats d'alternance et la transition entre l'école et l'entreprise.

La participation aux stages implique de la part de l'élève une prise en charge personnelle et une conscientisation de ses devoirs.

- Dans le cadre des activités extra – scolaires, l'école organise aussi
  - Des voyages culturels (Paris, Bruxelles,...)
  - Des sorties pédagogiques
  - Des journées sportives
  - Des tournois sportifs
  - Des concours : « du meilleur électricien », « développement de l'esprit d'entreprendre en région Wallonne »,...

Pour la plupart de ces activités extra – scolaires, une participation financière calculée au plus juste pour nos élèves est nécessaire. Elle ne peut en aucun cas être considérée comme un minerval et ne constitue pas en cas de non paiement un motif d'exclusion.

- Reproduction au 1/600<sup>ème</sup> de l'aéroport de Liège en partenariat avec Liège Airport, la SOWAER, Technifutur, Logistics in Wallonia et Skills belgium. La maquette est mise en exposition dans le hall passager de Liege AIrport.
- 1<sup>er</sup> Prix remporté pour le projet  $E = mc^2$  organisé par l'asbl Planète métiers en partenariat avec l'IPIEQ, l'union Wallonne des entreprises, AGORIA,...
- En 2011-2012, réalisation d'un monument en acier en l'honneur du tour de France, lequel est offert à la ville de Seraing par la Province de Liège pour orner le rond-point rue du Charbonnage lors du passage du tour de France à Seraing le 1<sup>er</sup> juillet 2012. Ce projet a été réalisé en interdisciplinarité et en collaboration entre écoles polytechniques de l'EPL
- Egalement en 2011 – 2012, le CEFA de l'EP Seraing s'inscrit dans un projet européen Leonardo en vue d'un échange avec une école de Santa Flavia – Palerme – Sicile.

## Une pédagogie intégrant pratique et théorie

Depuis de nombreuses années, l'école est imprégnée du slogan : « La théorie, je la pratique ! » Il est évident qu'un ouvrier, un technicien sont des intellectuels qui utilisent leurs mains. Dès lors, l'objectif pédagogique essentiel est de développer chez l'élève une capacité d'abstraction et de manipulation essentielle à la formation de ces futurs professionnels, avenir de la société.

Pour ce faire, l'école favorise dans la mesure du possible une pédagogie du projet : à chaque degré son projet.

Pour sensibiliser l'élève au développement de l'esprit d'équipe et à la nécessité d'organisation du temps et du travail, l'équipe éducative développe des projets où il peut se responsabiliser et se projeter dans l'avenir. Chaque projet est mis en évidence auprès de la communauté et fait la fierté des élèves et de l'école. Citons par exemple :

- La réalisation de modules de maison basse énergie intégrée à l'exposition « l'énergie est entre nos mains » (organisée dans l'école par la ville de Seraing pour sensibiliser les jeunes au développement durable) tant dans la conception des plans que dans l'aboutissement de l'édifice au 2<sup>ème</sup> degré technique de qualification en construction et au 2<sup>ème</sup> degré professionnel en construction gros œuvre.
- La réalisation d'une exposition commémorative du 65<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale par le 1<sup>er</sup> degré lors des journées portes ouvertes.
- Création de chalets pour le comité des fêtes de Wallonie de Seraing par la section Menuiserie (3<sup>ème</sup> degré)
- La restauration d'une voiture téléguidée et d'une remorque contenant, un système audio et vidéo WIFI et des cartes clignotantes griffées aux couleurs de l'école – partenariat interdisciplinaire entre les sections métalliers soudeurs et électronique pour le 20<sup>ème</sup> anniversaire de Liège Airport.

L'élève est aussi confronté à l'apprentissage des technologies de l'information et de la communication. L'école propose de nombreuses ressources (centre cybermédia, médiathèque, bibliothèques, salles de loisirs et culturelles, salles d'informatiques polyvalentes, laboratoires informatisés,...) qui sont un facteur d'épanouissement pour nos élèves.

L'organisation de stages en entreprises répartis sur plusieurs semaines permet aux élèves des « humanités professionnelles et techniques » une imprégnation totale dans le monde du travail, ce qui modifie leur optique et optimise leur motivation. Cette activité nécessite de regrouper le temps réservé à plusieurs disciplines.

## Une école respectueuse de chacun dans ses différences

La situation économique de Seraing, la position géographique de l'école dans la commune et la précarité des familles font que la population scolaire de l'établissement est riche et variée mais aussi en décalage avec les réalités de l'école et de la société. C'est pourquoi l'école bénéficie d'un encadrement différencié supplémentaire et des actions significatives sont prises en matière de respect de chacun, de tolérance et de formation.

- L'école dispose des locaux spécifiques adaptés aux besoins des élèves : Laboratoires, salle de cours pratiques, ateliers, classes banalisées, restaurant scolaire et internat. Le respect de ceux – ci et du matériel qu'ils contiennent est le souci de tous (professeurs, élèves, personnel d'entretien et ouvriers) La compétence des élèves est régulièrement utilisée pour améliorer le cadre de vie de l'école.
- L'horaire est aménagé sur 5 jours de la semaine avec des périodes de cours de 50 minutes réparties matin et après midi. Un après midi de congé est prévu dans l'horaire. Le tout est modulable suivant les besoins pédagogiques :
  - Organisation des stages par blocs de 4 semaines en 6<sup>ème</sup> année pour les sections techniques de qualification et professionnelles.
  - Regroupement de deux périodes de 50 minutes pour organiser les cours de français, mathématiques, langues modernes et éducation physique.
  - Regroupement des heures de pratique professionnelle par demi journées pour permettre la réalisation de travaux.
  - Disposition horaire des cours de pratique professionnelle de préférence l'après midi et des cours généraux le matin.
  - Pas d'heures d'interruption de cours dans l'horaire des élèves.

Notre établissement veille, dans la mesure du possible, à venir en aide aux élèves en difficulté. Par exemple :

- Au premier degré, nous organisons
  - des remédiations systématiques en cours généraux,
  - des séances de méthode de travail, de la remédiation individualisée en mathématique, français et langues,
  - l'aide aux devoirs
  - des objectifs d'apprentissage scolaire personnalisés
  - des contrats de comportement
  - des ateliers de lecture.
  - Conformément aux directives de la Direction générale de l'enseignement provincial. Un renforcement spécifique des cours de français et de mathématiques est prévu dans les activités complémentaires des années supplémentaires.
- Aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés, des remédiations en cours généraux en partenariat avec la promotion sociale de Jemeppe.
- Le CEFA propose aux élèves en difficulté de suivre de modules de formation individualisés (MFI) de telle sorte qu'ils puissent être remis à niveau rapidement et puissent poursuivre leur scolarité sans encombre.
- Développement d'un partenariat avec la HEPL pour favoriser les synergies en matière de projets de vie des élèves : éducateurs

spécialisés et logopèdes en dernière année de baccalauréat pour renforcer l'équipe éducative. Kinésithérapeutes pour encourager les bonnes pratiques en matière de manipulation de charges pour le dos.

- L'école s'inscrit dans un partenariat nécessaire et efficace avec le CPMS (centre psycho médico social) tant au plein exercice qu'au CEFA.
- Des groupes classes réduits sont créés tant aux cours généraux que pour les cours pratiques pour faciliter l'encadrement des élèves pendant les heures de cours et donner à l'élève toutes les chances de disposer d'un enseignement adapté à ses besoins en vue de la réussite de son année.
- Le développement du parc informatique de l'école permet de dynamiser les cours moyennant l'utilisation de CDROM et de logiciels. Des tableaux blancs interactifs complètent les locaux.
- Les professeurs d'une même discipline poursuivent la formation de l'élève degré par degré en collaborant (échanges de documents et d'informations)
- La pratique correcte du français parlé et écrit est le souci de toute l'équipe éducative.
- L'école est ouverte à tous et des synergies sont établies avec
  - La ville de Seraing et la commune de Flémalle: nous accueillons chaque année les élèves du primaire pour des visites de découverte des métiers techniques. Les élèves invités participent activement au travail en cours.
  - Un partenariat avec l'échevinat de l'Enseignement de la Ville de Seraing et la commune de Flémalle nous permet également d'organiser dans le cadre des liaisons primaire - secondaire un mini village enseignement pour les élèves de 5<sup>E</sup> et 6<sup>E</sup> primaires dans le hall de l'école en vue d'encourager la poursuite d'une scolarité dans l'enseignement technique et professionnel.
  - la Haute école de la Province de Liège : des stages d'immersion en Haute école permettent une transition plus aisée de l'élève vers la poursuite de ses études.
- Le contenu de nos orientations d'étude (humanités technologiques, techniques et professionnelles) permet de valoriser dans l'enseignement supérieur et de promotion sociale des crédits d'étude.
- L'école développe des projets collectifs. Citons par exemple les portes ouvertes, et la participation à des foires, expositions et vitrines professionnelles.
- Un service d'aide aux élèves est mis en place. Pour leur permettre de s'épanouir et se développer pleinement, l'école met à leur disposition des services aussi divers que l'internat, le centre PMS, le restaurant scolaire, des repas chauds, des salles d'étude et de loisirs, des espaces cybermédia, une médiathèque, un mur d'escalade, des activités sportives sur le temps de midi.  
Une amicale vient en aide aux élèves dont la famille éprouve des difficultés (abonnements scolaires, repas chauds,...)
- Pour les élèves des classes terminales sont organisées des journées d'immersion dans l'enseignement supérieur (principalement la HEPL). Un accès au Dispositif de jonction Enseignement – Emploi, proposé par la Province de Liège, est mis à disposition des élèves : ils peuvent consulter des bases de données, rédiger leur

CV et lettres de motivation.

- Une journée consacrée à la recherche dynamique d'emploi est prévue chaque année.

## Une pédagogie de l'exigence, valorisante

« On ne naît pas technicien, ni ouvrier, on le devient. » En partant de cette constatation, il est clair pour chacun que l'ouvrier et le technicien sont des personnes de qualité qui doivent constamment se mettre à jour dans leurs connaissances et leurs pratiques vu l'évolution des technologies.

Dès lors, le choix de la formation de l'élève doit se faire le plus tôt possible pour lui permettre d'intégrer tout au long de son cursus scolaire les paramètres nécessaires à l'accomplissement de son travail dans le futur.

Il faut donc mettre tout en œuvre pour que l'élève acquière les valeurs simples de discipline, rigueur et travail dans le souci d'obtenir des résultats de qualité.

L'équipe des enseignants, en regard du niveau de maîtrise des compétences requis pour chaque année, encourage les élèves à développer des attitudes et une culture du travail pour apprendre à apprendre et comprendre chaque geste posé pour obtenir lors d'une scolarité sans redoublement, leur diplôme et certificat de qualification.

### **Organisation pédagogique de l'école**

Pour permettre à l'élève de s'épanouir dans sa scolarité, il a été décidé par le Collège provincial au travers de son règlement général des études (RGE) de diviser l'année scolaire en 3 périodes de 12 semaines au terme desquelles l'élève est évalué et peut disposer de remédiations pour continuer au mieux son cursus. Deux périodes d'examens sont également prévues en décembre et en juin. Cette répartition est conforme à la planification annuelle de l'école validée par le conseil de participation conformément au décret « Missions ».

Aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degrés tant pour la formation commune que pour l'option de base groupée ainsi que pour la formation commune au 3<sup>ème</sup> degré, le bulletin indique par période les cotes chiffrées sur 20 pour le travail journalier et pour le résultat des bilans.

Au 3<sup>ème</sup> degré, l'évaluation de l'option de base groupée quant – à elle est liée à la réussite d'une épreuve de qualification correspondant à des situations professionnellement significatives d'apprentissage appelées Ensembles articulés de compétences (EAC) pour toutes les orientations d'études. Cette méthode d'évaluation est conforme au « décret participant à la revalorisation de l'enseignement qualifiant par le renforcement du caractère obligatoire des épreuves de qualification en lien avec un profil de formation » du 26 mars 2009.

Notre enseignement favorise l'évaluation est continue. Elle favorise l'approche par compétences. se fait par l'intermédiaire d'évaluations, de bilans et d'examens. L'appréciation globale est établie par le règlement général des études.

Le conseil de classe délibère sur base des résultats obtenus au terme de l'année scolaire.

**ORGANISATION DES EPREUVES DE QUALIFICATION AU  
3ème DEGRE TECHNIQUE DE QUALIFICATION ET PROFESSIONNEL  
EN ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE ET D'ALTERNANCE (art 45 et art 49)**

Au 1<sup>er</sup> septembre 2011, le Décret participant à la revalorisation de l'enseignement qualifiant par le renforcement du caractère obligatoire des épreuves de qualification (26 mars 2009) s'applique à l'ensemble des élèves du 3<sup>e</sup> degré qualifiant (TQ et P) ainsi qu'aux « Article 49 » et « Article 45 » de l'enseignement en alternance.

**Caractéristiques des épreuves de Qualification**

Les épreuves de qualification concernent le 3<sup>e</sup> degré des humanités techniques et professionnelles<sup>1</sup>. Les épreuves de qualification attestent la maîtrise de toutes les compétences à maîtriser (CM) du profil de formation. Elles remplacent les évaluations par cours de l'OBG, ces dernières n'étant plus autorisées. Les épreuves de qualification sont obligatoires. Les élèves **doivent les présenter toutes** pour être délibérés et les réussir pour obtenir le Certificat de qualification.

Elles sont construites à partir du découpage du profil de formation en blocs constitués d'ensembles articulés de compétences (EAC) professionnellement significatifs et résultent d'un travail de coordination et de planification commun à tous les professeurs de l'OBG<sup>2</sup>.

Les modalités de réalisation de l'épreuve de qualification peuvent varier d'une épreuve à l'autre : durée, local, matériaux,...

Les épreuves de qualification se déroulent en présence d'un jury de qualification.

L'EPL organise 3 épreuves de qualification par année scolaire, elles se situent à la fin des 3 périodes selon lesquelles l'année scolaire est découpée : novembre, mars, juin (voir courrier aux parents et planification annuelle).

La possibilité de présenter ultérieurement les compétences non maîtrisées, par exemple au moment de l'épreuve suivante, est envisagée. Les résultats obtenus sont consignés dans le portfolio de l'élève et validés lors de l'épreuve suivante.

Seules les épreuves de qualification permettent la validation des compétences de l'élève. Le jury des épreuves de qualification est souverain pour sa décision.

Le cas échéant, les épreuves peuvent se dérouler en dehors de l'établissement (Centre de compétences, CTA, lieux de stage...)

Les modalités d'organisation, de passation et d'évaluation des épreuves de qualification, qu'il s'agisse d'une épreuve intégrée et/ou la réalisation d'un travail, sont communiquées aux membres du jury, aux élèves et aux parents dès le début du processus, soit au début de la 5<sup>e</sup> année ou au début de la 7<sup>e</sup> année.

---

<sup>1</sup> à l'exclusion des sections pour lesquelles il n'existe pas de PF et par conséquent il n'y a pas de certificat de qualification. Il s'agit des sections : Techniques sociales, Arts plastiques, Aspirant/Aspirante en nursing, Art et structure de l'habitat, Electroménager et matériel de bureau et les 7<sup>e</sup> années complémentaires. Toutefois, l'organisation de ces sections s'alignera sur l'organisation générale : l'évaluation des cours de l'OBG se fera comme celle des cours de la formation commune.

<sup>2</sup> Il est important de veiller lors de l'élaboration des horaires à prévoir des temps libres communs aux enseignants pour un travail d'équipe.

## **Obligations et droits des élèves**

La participation aux épreuves de qualification est obligatoire pour que l'élève puisse être délibéré en fin d'année.

Les épreuves de qualification se déroulent, sauf cas de force majeure, aux jours et aux heures déterminés par l'établissement.

Chaque élève dispose d'une copie de son portfolio ou peut le consulter auprès du secrétariat de Direction afin de se situer dans son parcours d'apprentissage.

## **Composition et fonctionnement du jury de qualification**

Le jury est présidé par le chef d'établissement ou son délégué.

Il est composé des :

- professeurs de l'OBG, accompagnateurs CEFA
- professeurs de cours généraux concernés par l'OBG,
- représentants des milieux professionnels exerçant la profession dans laquelle la qualification est sanctionnée.

Les jurés extérieurs ne peuvent être en nombre supérieur aux jurés internes.

Le jury est constitué au début du processus et pour la durée de celui-ci.

Au terme de la dernière épreuve de qualification du processus, le jury de qualification délibère quant à la délivrance du certificat de qualification en intégrant les résultats de toutes les épreuves de qualification et de tous les éléments constitutifs du portfolio.

## **Motivation des décisions**

Toutes les décisions du jury de qualification, relatives à l'évaluation de chaque épreuve de qualification des élèves, sont consignées dans un procès-verbal. Pour les épreuves de qualification, les grilles d'évaluation critériées tiennent lieu de motivation. Ces dernières figurent dans le portfolio, elles guideront la remédiation.

## **Réussite de l'année : CESS et Qualification**

Pour réussir l'année et obtenir son CESS, l'élève est obligé de présenter toutes les épreuves de qualification.

Le conseil de classe délibère de la réussite de l'année en tenant compte des compétences acquises dans le cadre des cours généraux et de l'ensemble de la formation qualifiante.

Un élève peut obtenir le CESS sans obtenir le certificat de qualification et inversement. En fin de cycle, la législation actuelle permet d'ajourner en deuxième session l'élève qui n'obtient pas son certificat de qualification.

## **Modalités d'évaluation**

### **Evaluation et grille d'évaluation**

Une épreuve de qualification est une évaluation de compétences intégrées au travers d'une production attendue. L'évaluation des compétences est réalisée au moyen d'une grille constituée de critères et d'indicateurs.

La réussite de certains indicateurs essentiels dans la situation professionnellement significative est indispensable à la réussite globale, ils sont signalés dans la grille.

Lors de l'élaboration des épreuves de qualification, il est indispensable de prévoir l'importance de chaque épreuve qui peut varier de l'une à l'autre.

Dans tous les cas de figure, il importe de ne jamais perdre de vue que la qualification implique la maîtrise de toutes les compétences du profil de formation.

La qualification ne peut donc être accordée sur base d'une « moyenne » des différentes épreuves.

### **Conditions de réussite de l'EAC :**

Les indicateurs de maîtrise des compétences permettent la validation des compétences des élèves par le jury de qualification. Le seuil de réussite est précisé. La réussite correspond à « très bien, bien ou satisfaisant ». Les professeurs de l'OBG déterminent les indicateurs prioritaires et l'importance de ceux-ci.

## **Les rapports de stage**

Légalement, dans le plein exercice, l'élève n'acquiert pas de compétences dans le cadre des stages, il les exerce. Cependant, les stages sont obligatoires.

Lorsque le jury veut pouvoir évaluer et prendre en compte les stages, il élabore une épreuve de qualification par année scolaire en lien avec ceux-ci, dans le respect du Projet d'établissement et de la grille horaire.

Pour y accéder, l'élève doit

- avoir fait et réussi la partie concrète des stages, en fonction des critères éliminatoires.
- présenter son rapport de stage lors de l'épreuve ;
- répondre à une problématique en relation avec celui-ci.

## Remédiations

En cas de compétences non maîtrisées lors d'une épreuve de qualification intermédiaire, des remédiations, inscrites en conclusion de la grille critériée, sont proposées au terme desquelles une épreuve intégrée portant sur les compétences non maîtrisées peut être organisée (dans le cadre de l'horaire normal). L'élève constitue un dossier avec photos, pièce réalisée..., ainsi que les avis des professeurs. Ce dossier est apprécié et validé par le jury lors de l'épreuve de qualification suivante et prend place dans le portfolio.

### Organisation des remédiations

Les remédiations sont organisées de différentes manières, soit structurelles :

- des périodes à la grille,
- les temps neutres (1 semaine de remédiation par période juste avant l'épreuve de qualification et les bilans).
- la mise en parallèle de 2 enseignants (OBG) pour un même groupe d'élèves pendant 1 ou 2 heures (l'un travaille avec le groupe, l'autre fait de la remédiation).

Soit particulières :

- l'école de la réussite. Une heure de remédiation (lorsque l'organisation de l'école le permet) en fin de journée est prévue dans les attributions de professeurs de la formation commune, les élèves s'y rendent spontanément ou sur convocation en fonction de leurs résultats.
- Partenariat avec la Promotion sociale secondaire pour organiser du rattrapage en français, mathématiques et langues dès le deuxième degré.

## Le dossier d'apprentissage des cours de l'OBG

Chaque élève élabore un dossier d'apprentissage (classeur commun à l'OBG et au degré) qui rassemble les travaux évalués dans une perspective formative<sup>3</sup> : les exercices réalisés, les devoirs, les résultats de recherches, les récapitulations de savoirs... Ce dossier d'apprentissage guide la remédiation. L'objectif est de maintenir en éveil la motivation des élèves en réalisant régulièrement dans le cadre de mini épreuves intégrées, des bilans de leurs apprentissages, accompagnés de conseils. Il est utilisé pour tous les cours de l'OBG, conservé par l'élève et par le professeur responsable du cours et fait l'objet d'un archivage par l'école en fin d'année scolaire. Les appréciations formatives sont communiquées dans le journal de classe (pages destinées à cet usage).

Le dossier d'apprentissage est essentiel à l'élève, il lui donne le degré de maîtrise des compétences acquises ou non en cours de formation. Il est **présenté au jury de qualification lors des EAC en même temps que le journal de classe et l'épreuve.**

<sup>3</sup> Les appréciations sont : TB, B, S, F, I ; elles sont accompagnées de conseils pour la remédiation.

## **Le portfolio et la protection de la vie privée**

Le portfolio de chaque élève, valable pour toute la durée du degré, contient les évaluations certificatives. Il conserve tous les documents nécessaires à l'attribution du Certificat de qualification :

- schéma de passation des épreuves de qualification de l'OBG : découpage des compétences du profil de formation par EAC, les scénarios,
- les grilles critériées des différentes épreuves (résultats),
- les résultats des remédiations,
- les rapports de stage,
- les rapports de la formation par le travail en entreprise (CEFA),
- les traces des travaux réalisés dans le cadre de la qualification,
- les attestations issues de Centres de compétences, de Centres de Technologie Avancée.

Le dossier original constituant le portfolio est conservé par l'établissement scolaire avec le dossier scolaire de l'élève. Les élèves pourront le consulter ou en obtenir une copie sur un support à définir.

La protection de la vie privée doit être une préoccupation constante. Aucune donnée étrangère au strict cadre scolaire ne doit intervenir dans le processus d'évaluation et ne doit bien entendu figurer dans le portfolio.

## **Le Bulletin**

Le décret du 26 mars 2009 sur les épreuves de qualification précise que les seules évaluations de compétences valides sont celles liées aux épreuves de qualification.

Le bulletin indique par période et pour chaque examen les cotes chiffrées pour chaque cours de la formation commune et l'appréciation globale de l'épreuve de qualification, accompagnée de la grille d'évaluation critériée.

Le conseil de classe délibère sur base des résultats des trois périodes, des examens et des épreuves de qualification.

## **Aspects spécifiques au CEFA**

Dans l'enseignement secondaire en alternance, les CEFA sont responsables du suivi des élèves en entreprise. Il leur appartient de recenser les compétences acquises dans le cadre de leur présence au sein de celle-ci, comme prévu par le décret du 03-07-1991 organisant l'enseignement en alternance (art.3-art.9, al.3-art.14,§1, al.6-art.15,§1).

Un document de synthèse reprend toutes les compétences du profil de formation et le lieu où elles ont été acquises : entreprise, cours pratique, cours technique...

Ce document sera intégré au portfolio et présenté au jury. Ceci n'empêche pas les professeurs de l'OBG de vérifier les compétences acquises en entreprises au même titre que celles acquises dans le contexte scolaire, étant donné que dans l'alternance la formation des élèves se déroule sur deux lieux complémentaires : l'école et l'entreprise. Il serait donc illusoire de penser que toutes les compétences du profil de formation peuvent être acquises à l'école tout comme il serait irréaliste de croire que l'entreprise peut amener la maîtrise de toutes les compétences et installer tous les savoirs nécessaires.

Il faut toujours veiller à ce que toutes les compétences soient acquises, ce qui n'est pas évident. Certaines entreprises, pour certaines OBG, n'appliqueront pas certaines compétences et laisseront ainsi dans l'ombre une partie des savoirs et des savoir-faire. Il appartient à l'école de pallier ces lacunes.

D'autre part, le fonctionnement des entreprises, leur rythme, peuvent amener un décalage entre les élèves en alternance et ceux inscrits en plein exercice. En alternance donc, on peut, sur base du travail des accompagnateurs, privilégier les ensembles de compétences composant les épreuves plutôt que leur périodicité.

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2011, toutes les options de l'alternance, définies par un profil de formation, seront concernées. Cette définition inclut les formations dites « article 45 ». La certification des « article 45 » est définie par l'article 9bis du décret organisant l'enseignement secondaire en alternance du 3 juillet 1991. Cet article aligne la procédure à respecter sur celle des « article 49 » définie à l'article 9.

Les compétences acquises par l'élève en entreprise sont vérifiées lors des épreuves organisées au sein de l'établissement en tenant compte du rapport qui atteste de ses apprentissages en entreprise transmis par l'accompagnateur et joint au « Portfolio » de l'élève. De cette manière, le jury dispose de l'ensemble des éléments nécessaires à sa décision. Le mode d'évaluation est précisé au début du processus d'apprentissage.

## Certification par Unités (CPU)

La Certification Par Unités (CPU) est un projet du cabinet de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce projet phare s'inscrit dans un dispositif très complet de refondation de l'enseignement qualifiant qui est un des grands objectifs de cette législature. Ce projet s'inscrit également dans le cadre de projets de mobilité européenne dans la formation avec la délivrance d'un « Europass mobility » lorsque des voyages européens ont pu avoir lieu.

Mais l'enseignement qualifiant ne sera pleinement refondé que si les problèmes de fond sont examinés et traités :

- l'orientation positive vers l'enseignement qualifiant pour que celui-ci devienne le plus souvent possible un choix positif,
- la revalorisation des métiers techniques et des filières qui y mènent,
- la lutte contre l'abandon scolaire prématuré qui laisse de trop nombreux jeunes sans certification de fin de secondaire et nourrit le noyau dur du chômage.

L'observation des difficultés existantes n'est pas récente et s'appuie sur une série de données statistiques dont la plupart proviennent des indicateurs du service de pilotage de l'enseignement (AGERS) pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, et des publications européennes.

**Au 1er septembre 2012**, l'EP Seraing, concernée par l'option « Technicien de l'automobile », entre dans la CPU de manière expérimentale.

Les élèves sont soumis à un processus d'apprentissage continu sur le degré : des épreuves de qualification correspondant à des parties significatives de métier sont organisées selon une planification précise. Ces épreuves au nombre de 6 sont appelées « Unités d'Acquis d'Apprentissage » (UAA)

Chaque élève dans ce processus sera également tenu d'élaborer un dossier d'apprentissage en vue de la passation des épreuves de qualification.

Chaque épreuve permet l'obtention d'attestations de compétences lors de la réussite de celles – ci : chaque attestation correspondant à une partie significative du métier de technicien automobile. Ces attestations sont conservées au Secrétariat de direction dans le portfolio de l'élève.

Les modes d'évaluation, de remédiations, de délibération et d'obtention des CESS et Certificat de qualifications sont identiques à ceux des autres options de base groupées.

**Au 1er septembre 2013**, la CPU rentrera dans un cadre organique.

Pour atteindre ces objectifs :

- La pédagogie du contrat est appliquée au niveau du comportement. Lorsque les différentes structures existantes (Tutorat, lieux d'écoute,...) restent inopérantes, une dernière chance est donnée à l'élève qui en accepte les conditions, sous forme de contrat de comportement.

Elle est aussi appliquée au niveau de l'apprentissage : L'élève au travers d'un suivi spécifique peut, grâce aux cybermédias, à la bibliothèque et à un soutien des enseignants, pratiquer la remédiation et progresser dans son étude.

- Les délégués de classe, élus démocratiquement, servent de relais entre l'équipe pédagogique et leurs condisciples et réciproquement.
- Pour le bon fonctionnement de l'école, il est important d'établir des règles claires. C'est pourquoi le règlement d'ordre intérieur et les règlements d'ateliers et de laboratoires sont communiqués et expliqués à chaque élève. Ses parents (ou tuteurs légaux) en sont informés. Le personnel, dans son ensemble, veille donc au respect de ce règlement et donne les mêmes consignes quant à son application.
- Les ateliers et laboratoires sont équipés régulièrement d'outils et machines performants de telle sorte que la formation de l'élève soit la plus réaliste possible.
- Les élèves sont soumis, dans un souci d'uniformisation de la formation, aux épreuves d'évaluation externes certificatives et non certificatives. La Province de Liège établit des épreuves communes à tous les établissements pour les cours du 1<sup>er</sup> degré.
- Les élèves sont responsables de leur équipement de sécurité et des procédures d'hygiène afférentes à celui-ci.
- Dans le cadre du décret organisant pédagogiquement le premier degré, Des groupes classes réduits sont créés pour permettre aux élèves en décrochage d'acquérir leur CEB et réintégrer la filière d'enseignement commun.

Cette approche est essentielle pour nos élèves. Elle doit s'accompagner également d'aménagements pédagogiques et formatifs tant au 1<sup>er</sup> degré qu'au 2<sup>ème</sup> degré pour prendre toute son ampleur. Ainsi, les élèves seront confrontés rapidement à leur futur métier.

## **Une pédagogie de l'élève acteur de ses apprentissages**

Dès le début de l'année, les élèves sont informés des compétences à acquérir tant au niveau de ses attitudes dans le milieu scolaire qu'au niveau du comportement.

Les enseignants, dans le respect des programmes de cours, adaptent leur pédagogie aux besoins des élèves et les amènent aux travers de pratiques d'évaluation formative continue à leur évaluation certificative de fin d'année. L'élève et l'enseignant doivent ensemble définir puis construire les compétences à acquérir.

La coordination entre enseignants se fait :

- Verticalement : soucieux du suivi de leurs élèves, les professeurs communiquent leurs exigences et travaux aux collègues. Des planifications de matière sont prévues de telle sorte que puisse s'établir la continuité des apprentissages.
- Horizontalement : La pédagogie du projet motivant l'élève, l'interdisciplinarité est nécessaire.

Acteurs privilégiés au sein de l'établissement, les élèves élisent leurs délégués, lesquels sont les porte – paroles auprès de l'équipe pédagogique.

## Une école soucieuse de l'environnement et résolument tournée vers l'avenir...

Les technologies évoluent et l'apprentissage des métiers liés à ces technologies est de plus en plus spécialisés et respectueux de l'environnement.

Il est donc essentiel de développer au sein des cours l'apprentissage des nouvelles technologies et des bonnes pratiques concernant leur application :

- Etude des maisons basse énergie
- Etude des énergies renouvelables
- Connaissance des matériaux ayant de meilleures caractéristiques que les matériaux traditionnels.
- Bonnes pratiques écologiques.
- Etude des commandes numériques.
- Contrôles de qualité

Des choix d'école sont menés pour développer les formations de ces technologies. Ainsi, nous avons créé une section de micro technologie orientée mécanique de précision. La métrologie étant essentielle.

De nombreux projets seront développés à l'école dans les années prochaines pour encourager les élèves à s'imprégner de la culture des métiers techniques et ainsi leur permettre de faire une carrière de technicien et d'ouvrier.

A partir de l'année scolaire 2010-2011, citons par exemple :

- Réalisation d'une maquette au 1/600<sup>ème</sup> de l'aéroport de Bierset pour étudier l'automatisation de l'éclairage des pistes de nuit.
- Développement du laboratoire de micro technologie.
- Installation d'un banc d'essai moteur.
- Création d'un système d'éclairage par leds alimenté par panneaux solaires
- Rénovation de la chaudière d'un train de tourisme de la ligne Sprimont – Liège
- Création d'un atelier d'automobile pour installer un banc d'essai moteur, un banc d'essai de freinage et d'amortisseurs.
- Aménagement de l'arrière de l'atelier maçonnerie au parc des marêts pour y accueillir la section manutentionnaires caristes.
- Premiers contrats RAC pour la section peinture en article 49 (5<sup>E</sup> professionnelle) en alternance.
- Agrément de la section peinture en bâtiment par le fond de la construction.
- Projet au 1<sup>er</sup> degré de financement de l'entraînement d'un chien guide pour personne mal voyante.
- Projet interdisciplinaire d'équipement d'une école dans un pays en voie de développement
- ...

## **Une école soucieuse de la formation continue de ses enseignants.**

Dans le but de dispenser aux élèves un enseignement actualisé tenant compte des plus récentes pratiques en matière scientifique, technique ou pédagogique, nos enseignants continuent à se former :

- Formations IFC, FCC et CPEONS
- Formations dans les centres de compétences régionaux et centres de technologie avancées : Technifutur, autoform, construform,...

Les catalogues des formations sont transmis régulièrement aux professeurs.

La procédure de gestion de la formation continue des enseignants est fixée par le décret.

## **LE C.E.F.A. – Centre d'éducation et de formation en alternance.**

Le CEFA fait partie intégrante de l'école. Son organisation est différente de celle du plein exercice et permet d'organiser dans l'alternance entre l'école et l'entreprise des formations liées au caractère spécifique de celle-ci : soit les secteurs de l'industrie, de la construction, de l'économie et des services aux personnes.

Cet enseignement s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans soucieux de se former en entreprise moyennant une partie de cours généraux, techniques et professionnels donnés au sein de notre CEFA.

L'aspect social est primordial et est pris en charge par une équipe d'accompagnateurs ainsi que des assistants sociaux détachés du CPMS, afin de soutenir et d'encadrer certains jeunes déscolarisés voire désocialisés, d'aider tous les jeunes dans leur démarche de recherche d'un stage et du suivi de l'évolution en entreprises. Ils leur proposent des remédiations et les aident en fin de formation dans leurs démarches auprès des institutions (ONEM, FOREM, mutuelles, syndicats,...)

L'équipe pédagogique organise régulièrement des visites de salon, d'expositions et d'entreprises afin de mieux faire connaître le monde professionnel aux élèves. L'objectif est de développer l'esprit d'entreprendre chez eux ainsi qu'une pratique professionnelle de qualité. Formation technique complétée par une formation générale essentielle pour favoriser la communication.

En vue de faciliter l'insertion de nos jeunes dans le monde socio économique, nous bénéficions du soutien du Fond social européen (FSE) en termes de moyens financiers et humains et de la région Wallonne en terme financier.

De par la situation de notre école, nous avons mis en place un dispositif : le module de formation individualisé (MFI) visant à remettre à niveau dans les compétences de base nos étudiants qu'ils soient primo arrivants ou personne en difficulté.

Au CEFA, comme dans l'enseignement de plein exercice, l'accent est mis sur le RESPECT de soi-même, des autres, de l'institution et des partenaires socio économiques. Le CEFA est une école de vie où chacun peut s'épanouir et y trouver une équipe de spécialistes à leur écoute.

## Projets d'école

Pour répondre aux exigences des métiers techniques et à leur évolution, l'EP Seraing développera

- Un pôle sécuritaire tant du point de vue des services aux personnes que de la surveillance électronique.
- Un pôle logistique

En correspondance avec le développement de Liege Airport et du Trilogiport.

- Des formations en 7<sup>ème</sup> année TQ et P en alternance pour permettre aux élèves de progressivement quitter l'école et entrer dans le monde du travail.

Renforcer la culture d'école par l'appropriation de celle – ci par les élèves (travaux de rénovation et d'embellissement – exposition de réalisations d'élèves)

Redéployer la culture technique par des projets à visibilité médiatique qui permettent aux élèves d'être valorisés dans leur projet personnel au travers du groupe.

Trois projets phares verront le jour en 2012 – 2013 :

- L'école s'inscrit dans le cadre du projet ENVOL initié par le Collège provincial par le développement de pratiques liées à la qualité de l'Enseignement : pour initier le projet spécifique « Réussir ensemble », une cellule pédagogique constituée de membres de la communauté de l'école travaille à des projets précis concernant dans un premier temps la communication dans l'école, l'accueil des élèves et des professeurs, au tri des déchets pour un environnement durable, ...
- Dans le cadre d'un projet interdisciplinaire, une reproduction au 1/200<sup>E</sup> des écluses de Lanaye à Visé nous permettra de mettre en évidence le caractère technique des systèmes automatisés exploités lors de la manipulation de la nouvelle écluse (la 4<sup>E</sup>)
- Un projet pilote en 1<sup>E</sup> différenciée dans le cadre de l'encadrement différencié est initié pour lutter contre le décrochage scolaire, lutter contre les violences et favoriser la vie en communauté. Une classe informatisée sera attribuée aux élèves de telle sorte qu'ils en seront responsables comme en primaire afin de faciliter la transition vers le secondaire. La pédagogie du projet et le renforcement positif seront de mise.

## Conclusion

Le présent projet d'établissement a pour objectif non pas de faire « Echec à l'échec », chose facile, car il suffit de diminuer nos exigences et de niveler vers le bas créant ainsi une société duale. Mais de « Promouvoir la réussite » par un enseignement de qualité privilégiant la tolérance et le respect de l'autre.

L'école ne joue – t – elle pas un rôle fondamental dans le développement d'une société ? Si oui, elle doit permettre à chacun d'avoir accès aux savoirs, à la liberté et à l'indépendance d'esprit.

Le projet d'établissement de l'école polytechnique de Seraing (Enseignement de la Province de Liège) a adopté le présent projet d'établissement et le soumet pour approbation à la députation provinciale du conseil provincial de Liège.

Fait à Seraing, le 30 Juin 2011.